SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à vingt heures le conseil municipal de Marcé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire du Conseil Municipal, sous la Présidence de M Marc SOREAU, Maire de Marcé.

Etaient présents

NOMS et Prénoms	Signatures	Observations
SOREAU Marc	X	
GERLAND Julien	X	
MARBACHER Emmanuelle	X	
VERGER Mickaël	X	
ALZI Bryan		Excusé
DAINVAUX Justine	X	
HAMELIN Mylène	X	
LEMEUNIER Quiterie	X	
LESSIAU Flavie	X	
MONCHO Carine	X	
PAUZET Guy	X	
POUPLIN Thierry	X	
RÉMIAT Guillaume		Absent
SAGE Antony	X	
VOISIN Pierrette	X	

Secrétaire de séance : Emmanuelle MARBACHER

La séance est ouverte à 20h00

Observations au compte rendu de la dernière réunion : Néant

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M le Maire donne des informations sur les taux à voter.
Habituellement, une augmentation des taux était votée tous les 2 ans.
Il rappelle que les taux ont été augmentés de 1% en 2025.
Il précise que le budget peut être équilibré avec les ressources actuelles.
Rappel des taux actuels :
Foncier bâti (FB) 45.62%
Foncier non bâti (FNB) 39.06%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants (THLV) 12.50%
Il explique qu'en 2026, la THLV peut être majorée de 1.61% maximum sans augmenter les autres taux et propose donc d'appliquer cette augmentation sur la THLV.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, décide d'augmenter uniquement le taux de la THLV de 1.61% et vote les taux suivants pour 2026 :
Foncier bâti 45,62%
Foncier non bâti 39.06%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants 14.11%

VOTE DES BUDGETS 2026

Budget communal

M le Maire présente le plan des travaux de la salle René Gasnier.
Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, vote :
- le budget communal 2026 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

En fonctionnement	709 921.63 €
En investissement	450 000.00 €

Lotissement Clos St Léonard

M le Maire présente le plan d'aménagement du lotissement Clos St Léonard.
Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, vote :
- le budget lotissement Clos St Léonard 2026 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

En fonctionnement	231 140.92 €
En investissement	70 602.66 €

Lotissement La Vieille Cour

M le Maire présente le plan d'aménagement du lotissement La Vieille Cour.
Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, vote :
- le budget lotissement La Vieille Cour 2026 qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

En fonctionnement	226 000.00 €
En investissement	218 000.00 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION DE MEMBRES

M le Maire explique qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux, la commission communale des impôts directs doit être instituée.
Cette commission est composée du Maire, de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.
Elle se réunit une fois par an et son rôle est de donner son avis sur les modifications et les nouvelles évaluations des parcelles bâties et non bâties.
Les membres sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition du double de membres par le conseil municipal.
Le Conseil Municipal, après délibération, à 13 voix pour, établit la liste des membres proposés.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. La CAO étudie les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.
C'est une commission composée du Maire + 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) à voix délibérative issus du conseil municipal.
Elle a les rôles suivants :
- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres.
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. L'attribution du marché relève de la compétence de la personne responsable de la signature du marché. La CAO joue un rôle consultatif dans ce processus.
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure de négociation

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se déroule au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
Elle se réunit pour des marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 euros HT et marchés de fournitures supérieurs à 216 000 euros HT.
Il est peu probable que cette commission se réunisse au sein de la commune.
Toutefois, il y a un besoin de créer une commission pour les ouvertures de plis pour les marchés inférieurs à ces montants.
Ainsi, il est proposé que les membres de la commission d'appel d'offres constituent également la « commission ouverture de plis ».
Le Maire est le Président de la commission et les autres membres élus à 13 voix pour, sont :

Titulaires	Suppléant
Julien GERLAND	Mickaël VERGER
Antony SAGE	Carine MONCHO
Mylène HAMELIN	Justine DAINVAUX

INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Mickaël VERGER soumet au Conseil Municipal le tableau des désignations des membres aux organismes extérieurs à proposer à la CCALS.
Sont désignés :
- CLECT = Marc SOREAU
- Accessibilité = Antony SAGE
- 3R d'Anjou = Carine MONCHO Titulaire et Julien GERLAND Suppléant
- SIEML = Antony SAGE Titulaire et Marc SOREAU Suppléant
- SMO = Quiterie LEMEUNIER
- SEA = Guy PAUZET Titulaire et Emmanuelle MARBACHER Suppléante
- SMBVAR = Julien GERLAND Titulaire et Guy PAUZET Suppléant

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AUX SYNDICATS

SIEML à 11 voix pour et 2 abstentions (Antony SAGE et Marc SOREAU) :
- Antony SAGE Titulaire et Marc SOREAU Suppléant

SMBVAR : Commission du Loir et Commission Inondations
- Julien GERLAND Titulaire et Guy PAUZET Suppléant

M le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la numérotation des lots à créer Rue de la Vieille Cour. Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, accepte cet ajout.

Carine MONCHO quitte la séance à 22h25.

NUMÉROTATION RUE DES LA VIEILLE COUR

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, décide de numéroter les prochaines habitations côté droit de la Rue de la Vieille Cour avec des numéros pairs de 2 à 14.

QUESTIONS DIVERSES

➢M le Maire,
- présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement du lotissement privé « La Goupillère » qui comprend 18 lots. Le permis d'aménager pour ce lotissement a été accordé.
- fait part de la demande du Bar Associatif d'installer la fibre. L'accord est donné en précisant que le coût et la gestion des travaux sont à la charge du bar associatif.

➢ Julien GERLAND fait part de la réglementation concernant les espaces non-fumeurs à proximité des espaces publics (bâtiments, espaces verts…). Un groupe de travail est créé pour étudier ce dossier composé de : Julien GERLAND, Marc SOREAU, Mickaël VERGER, Flavie LESSIAU, Quiterie LEMEUNIER, Guy PAUZET et Mylène HAMELIN.

➢ Mickaël VERGER demande des membres supplémentaires pour la commission communication au regard des dossiers à suivre : Marcé'Infos, site internet, Intramuros, livret d'accueil…
Actuellement, elle est composée de Marc SOREAU, Mickaël VERGER, Quiterie LEMEUNIER et Antony SAGE.
Pierrette VOISIN, Carine MONCHO et Emmanuelle MARBACHER acceptent d'être membres de cette commission.

Prochaines séances : lundis 1er juin et 6 juillet à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance
Emmanuelle MARBACHER

Bon pour affichage
Le 30 AVR. 2026
Le Maire
Marc SOREAU

MAIRIE de MARCE
Maine et Loire